



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

28^e séance plénière

Mercredi 12 octobre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président : Le premier orateur est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Guinée-Bissau, S. E. M. Marcelino Lima. Je lui donne la parole.

M. Lima (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses pour votre brillante élection au poste de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à cette quarante-neuvième session. Votre présence, cher frère, à la tête de cette auguste assemblée constitue la preuve évidente de l'engagement de votre pays, la Côte d'Ivoire, dans la défense des idéaux internationaux et la promotion de la diplomatie multilatérale. Votre compétence personnelle de même que votre riche expérience diplomatique acquise au fil des années sont, sans aucun doute, la garantie du succès de nos délibérations. Mon pays, la Guinée-Bissau, qui de surcroît est l'un des vice-présidents, aimerait vous assurer de son entière disponibilité et de sa parfaite collaboration.

Nos félicitations et remerciements s'adressent également à votre illustre prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session.

Nous aimerions aussi exprimer nos félicitations à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et rendre hommage à son action inlassable dans un contexte si riche en événements des plus bouleversants.

Le débat général de la quarante-neuvième session s'inscrit dans la logique de l'après-guerre froide, où l'existence des blocs, les confrontations idéologiques et les menaces de guerre nucléaire sont moins lourdes, créant ainsi les conditions propices à un nouveau type de rapport entre les nations et les peuples.

Les mutations politiques et socio-économiques opérées sur la scène internationale auront, sans aucun doute, des répercussions au niveau de la structure et du fonctionnement de l'ONU.

Créée il y a 49 ans, l'ONU a pendant longtemps vécu dans le contexte de la bipolarisation des blocs et de l'idéologie. Aujourd'hui plus que jamais, de façon différente, notre organisation est appelée à faire face aux défis de la politique internationale.

La tendance positive qui s'ébauche sur le plan international, grâce à la conjugaison de plusieurs efforts pour sa préservation, est cependant contrariée par divers foyers de tension et de conflits dans différentes régions du monde.

La Guinée-Bissau, consciente de ce fait et de ses conséquences néfastes, est fermement engagée dans la pro-

motion d'une nouvelle conscience internationale, basée sur le respect des valeurs humaines.

L'Organisation des Nations Unies, afin de mieux répondre aux exigences de notre temps, doit tenir compte de nouveaux défis et procéder par conséquent à des réformes nécessaires.

La fin de la bipolarisation des relations internationales, saluée universellement, a fait renaître l'espoir d'une nouvelle ère de paix. Hélas, le monde est toujours le théâtre d'événements tragiques et imprévisibles.

Le continent africain est l'une des régions du monde les plus affectées. À la sécheresse et à la désertification qui désorganisent et diminuent sa capacité productive et provoquent la famine viennent s'ajouter les guerres fratricides.

Ce n'est pas par hasard qu'au cours de ces dernières années, plus de la moitié des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU se déroulent malheureusement en Afrique.

En Angola, le peuple continue d'être victime de souffrances et d'atrocités. La Guinée-Bissau encourage, encore une fois, les parties au conflit au respect intégral des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et formule le vœu que les négociations de Lusaka soient suivies d'effets.

Au Mozambique, des progrès significatifs ont été réalisés en vue de l'établissement d'une paix durable. Nous réitérons nos félicitations au Gouvernement et à la RENAMO, et nous les exhortons à persévérer dans cette voie qui doit aboutir à l'organisation, dans les prochains jours, d'élections pluralistes.

Au Libéria, la situation reste pratiquement inchangée en dépit des nombreux accords conclus entre les parties concernées. Cet état de fait, s'il perdure, peut mettre en cause la stabilité de la sous-région.

La situation au Rwanda et en Somalie continue d'être source de préoccupation sérieuse pour mon pays. Nous encourageons toutes les parties concernées à mettre un terme aux hostilités et à privilégier le dialogue en vue de la réconciliation nationale. Mon gouvernement se félicite de l'action solidaire de la communauté internationale en faveur de ces deux pays, et je pense notamment ici à l'opération Turquoise menée par la France.

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental, la délégation de mon pays se félicite des progrès réalisés et soutient les efforts du Secrétaire général de l'ONU.

De même, la Guinée-Bissau est d'avis que les conflits en ex-Yougoslavie doivent être résolus par la voie pacifique et négociée.

La fin de l'apartheid et l'organisation des premières élections libres et démocratiques en Afrique du Sud ouvrent une nouvelle page dans l'histoire de ce pays qui est appelé à jouer un rôle important en Afrique et dans le monde.

L'accord de paix signé entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui consacre la reconnaissance mutuelle entre les parties, ainsi que l'accord entre Israël et la Jordanie représentent un pas important dans l'établissement d'une paix durable dans la région.

Concernant la question du Timor oriental, nous soutenons la poursuite de toutes les initiatives entamées sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU en vue d'une solution juste et équitable.

En ce qui concerne Cuba, mon pays encourage le dialogue entre les États-Unis et ce pays, dans le but de trouver une solution à la question de l'embargo dont les répercussions affectent gravement la population.

Dans le cas d'Haïti, il nous est agréable de constater qu'après plusieurs efforts déployés par l'ONU et par l'Organisation des États américains, finalement le droit fondamental du peuple haïtien est rétabli et la démocratie restaurée avec le retour du Président constitutionnellement élu, Jean-Bertrand Aristide. C'est le lieu ici de rendre hommage au rôle déterminant des États-Unis d'Amérique dans l'application de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité.

Le respect des droits de l'homme est un facteur de paix et une garantie de la stabilité internationale. La pleine jouissance des droits individuels présuppose l'existence des conditions objectives d'organisation économique et sociale basée sur la justice et l'équité.

La communauté internationale doit promouvoir une coopération entre les États, plus juste et plus constructive, visant à combattre les effets pervers de la pauvreté et à créer des conditions matérielles pour les pays les plus nécessiteux et les populations les plus démunies.

Nous nous réjouissons des résultats obtenus par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et souhaitons que les résolutions et décisions approuvées puissent contribuer à la protection et au renforcement de la défense des droits de l'homme.

À l'instar des nombreux orateurs qui m'ont précédé, j'aimerais souligner, au nom de la Guinée-Bissau, que nous sommes fermement convaincus que la République de Chine à Taiwan devrait reprendre la place qui lui revient au sein des Nations Unies, sur la base des principes d'une représentation parallèle des pays divisés. La République de Chine à Taiwan, avec ses 20 millions d'habitants et son stade de développement économique et technique très avancé, pourrait, comme Membre de plein droit de l'ONU, jouer un rôle prépondérant sur la scène internationale. Nous espérons qu'au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale qui coïncidera avec la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de notre organisation universelle, l'Assemblée générale décidera d'inscrire cette question à son ordre du jour.

La Guinée-Bissau vient d'organiser des élections multipartites législatives et présidentielles considérées comme justes et transparentes par notre peuple et par des observateurs internationaux. Ces élections, qui ont montré le degré de civisme et de maturité du peuple de la Guinée-Bissau se sont déroulées dans un climat de paix civile exemplaire. Notre pays est fermement engagé à défendre la cause de la préservation et de l'approfondissement de la démocratie pluraliste, condition *sine qua non* de tout développement durable.

Comme l'a souligné S. E. M. João Bernardo Vieira, Président de la République, lors de son investiture le 29 septembre dernier, il n'y a pas eu de vaincu lors des élections en Guinée-Bissau. Les seuls vainqueurs, ce sont le peuple de la Guinée-Bissau, l'unité nationale, la stabilité et le développement du pays.

En cette étape nouvelle de l'histoire de notre pays, nous comptons, certes, sur la ferme détermination de notre peuple, mais aussi sur l'appui de la communauté internationale.

Nous saluons l'aboutissement de l'Uruguay Round et les perspectives ouvertes au commerce international après la signature de l'Accord de Marrakech, ainsi que la mise en place d'une Organisation mondiale du commerce. Nous pensons que la réalisation des objectifs convenus à l'issue de négociations qui ont duré plus de huit ans et qui ont abouti à la Déclaration de Marrakech devrait avoir des

conséquences bénéfiques pour les pays en développement, permettant ainsi que le commerce joue efficacement son rôle en tant que moteur du développement.

Nous sommes d'avis qu'il est urgent de procéder à une révision de l'actuel ordre économique, qui pénalise fortement les pays en développement. En effet, ces pays et ceux d'Afrique, en particulier, sont confrontés au problème de l'inversion du flux de capitaux et de la détérioration des termes de l'échange, facteurs qui compromettent sérieusement le développement économique et social des pays du Sud. Cette situation extrêmement pénible contribue fortement à l'endettement extérieur des pays en développement.

La dette extérieure des pays en développement en général et des pays africains en particulier reste toujours un fardeau insupportable pour leurs économies et un obstacle majeur à leur développement.

La Guinée-Bissau, avec le concours de ses principaux partenaires économiques, ne cesse de déployer des efforts dans le but de trouver une solution adéquate et durable au problème de la dette qui a de graves conséquences sur son développement socio-économique.

Nous estimons que la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 doit bénéficier d'une attention toute particulière des Nations Unies, afin d'accélérer le processus de transformation socio-économique du continent. Dans cette même optique, nous appuyons l'application rapide de l'Agenda pour le développement.

Le problème de la désertification représente une des préoccupations majeures du Gouvernement de la Guinée-Bissau, pays qui, parce qu'il se trouve en zone soudano-sahélienne, est confronté à de persistantes irrégularités pluviométriques, auxquelles il faut ajouter des invasions massives d'insectes qui détruisent la production agricole. Dans ce contexte, notre pays appuie la signature de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en Afrique.

Les activités de développement socio-économiques des Nations Unies doivent, à notre avis, cibler particulièrement les groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. La situation dans laquelle vit la majeure partie des populations des pays en développement doit mériter une attention toute particulière de la part de notre organisation.

Nous estimons que la solution du problème se trouve dans une meilleure adéquation de la coopération Nord-Sud. Le progrès des pays en développement exige le perfectionnement du système de santé et d'éducation et la création de mécanismes pour éradiquer la famine, la misère et améliorer les conditions de logement dans le monde.

Nous réitérons notre appui à la convocation du Sommet mondial pour le développement social de 1995, et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi qu'à la Conférence préparatoire de Dakar et à Habitat II.

La communauté internationale est capable de relever les défis auxquels elle est confrontée et de résoudre des problèmes complexes. Les tâches de notre organisation sont nombreuses et parfois difficiles à réaliser. Nous formulons des vœux pour que le processus de restructuration du système des Nations Unies, si nécessaire à sa revitalisation, se concrétise, afin que les espoirs qui ont présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies puissent apparaître sous un jour nouveau, lors de la célébration, l'année prochaine, de son cinquantième anniversaire.

Le Président : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du développement économique et Ministre de la justice du Belize, S. E. M. Dean Barrow. Je lui donne la parole.

M. Barrow (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation du Belize vous félicite cordialement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quarante-neuvième session. Nous sommes fiers de voir qu'un fils illustre de l'Afrique a été choisi pour présider à nos délibérations durant cette période qui nous mènera à la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation.

Permettez-moi également d'exprimer les remerciements et les félicitations de ma délégation à votre prédécesseur immédiat, S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana, pour le travail exceptionnel qu'il a accompli.

Nous voilà une fois de plus réunis pour passer en revue l'état de l'ordre mondial. Et s'agissant de l'année qui vient de s'écouler, on pourrait peut-être dire qu'elle a été à la fois la meilleure et la pire.

D'une part, une Afrique du Sud réjouie était présente à son rendez-vous avec la liberté et semble maintenant baignée de lumière. En outre, la paix au Moyen-Orient, précédée par l'Accord sur l'autonomie palestinienne, prend racine. La tension dans la péninsule coréenne s'est relâchée,

et le cessez-le-feu en Irlande du Nord représente une percée inimaginable jusqu'ici.

D'autre part, la menace des armes nucléaires continue d'être présente sur notre fragile planète, de même que les ténèbres des armements classiques, le bruit des batailles et l'odeur des chairs pourrissantes dans les Balkans, dans certaines parties de notre Afrique chérie et de l'Asie occidentale et centrale. L'étendue de la tragédie au Rwanda, en particulier, reste incompréhensible. La paralysie initiale de la volonté de la communauté mondiale et notre réponse tardive face à un génocide horrible ne nous inspirent pas un sentiment de fierté. Cette hésitation, ce manque d'initiative soulignent la nécessité urgente d'une amélioration des mécanismes de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix du système des Nations Unies.

Le fait est qu'une anarchie rampante existe toujours sur notre planète, et que la mort et la destruction qu'elle apporte continue de nous traumatiser. Plus particulièrement, l'enfer vivant des réfugiés fuyant des conditions de terreur quasi inconcevables semble être devenu la caractéristique de notre existence internationale en cette fin de siècle.

Dans ce type de climat politique mondial déprimant, même de petits pays tels que le mien doivent faire ce qu'ils peuvent pour soulager la douleur. C'est ainsi que le Belize a été le premier petit État à accepter de participer à la force multinationale qui supervise actuellement la fin de la tyrannie en Haïti. Nous avons pris au sérieux l'invitation spéciale du Conseil de sécurité aux États de la région, et nous espérons maintenant que la réaction collective réussira à apporter à la République soeur d'Haïti éprouvée un répit dans sa malheureuse histoire et à lui donner la possibilité de rétablir une paix durable et une démocratie véritable. Nous saluons le peuple haïtien et nous félicitons le Président Aristide. Nous comptons être bientôt en mesure d'adresser nos messages de félicitations directement au palais présidentiel à Port-au-Prince.

Dans le voisinage du Belize, la redémocratisation de l'isthme centraméricain se poursuit au même rythme. Au cours de l'an dernier, les élections libres et les passations ordonnées du pouvoir qui ont eu lieu au Panama, au Costa Rica, en El Salvador et au Honduras ont justifié notre destinée retrouvée ou, plutôt, notre destinée redécouverte. Au Guatemala, un plébiscite, les élections du Congrès et l'Accord d'Oslo entre le Gouvernement et le groupe de la guérilla de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) ont renforcé l'ordre interne. En outre, ce pays s'est engagé, dans sa lettre adressée au Secrétaire général

(A/49/94, du 14 mars 1994), à respecter les principes pacifiques et de bon voisinage dans ses relations avec mon pays. En tant que Membre de cette organisation, avec nos frontières terrestres et maritimes historiques et constitutionnelles universellement reconnues comme inviolables conformément aux principes de l'autodétermination, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, le Belize se félicite de cet engagement du Guatemala. C'est un nouvel encouragement à la paix régionale.

À propos de la paix, nous suivons avec intérêt l'évolution de la notion de forces de réserve, une idée qui doit être approfondie et peaufinée et qui appelle des dispositions afin de permettre une formation adéquate dans les centres de formation régionaux. À cet égard, on aura pris note de l'offre du Belize d'accueillir un tel centre et de mettre à sa disposition son espace et ses installations dans la jungle.

L'Organisation doit être en mesure de mettre en place un mécanisme de déploiement militaire rapide et efficace. Encore une fois, nous demandons l'application rapide de l'Article 43 de la Charte.

Ce que nous voulons dire, c'est que la sécurité et l'ordre mondial doivent être nettement améliorés. L'humanité et la vision des membres fondateurs doivent être justifiées. Dans cet esprit, nous reformulons l'appel que nous avons lancé au cours du débat de l'année dernière pour une réforme du Conseil de sécurité. Depuis lors, nous avons précisé nos idées sur la question. Je pense notamment à nos propositions selon lesquelles certains pays en développement, compte tenu de leur nombre d'habitants et des réalités géopolitiques, devraient être membres à titre permanent ou pour une durée indéfinie; les contributions au budget de maintien de la paix devraient être un critère pertinent dans la nomination d'un membre à titre permanent ou pour une durée indéfinie; et, dans les deux catégories actuelles de membres, les États adjacents devraient avoir la possibilité de joindre leurs ressources comme éléments composites ou constitutifs. Nous demandons maintenant à tous les membres de cette assemblée de veiller à ce que d'ici au cinquantième anniversaire de l'Organisation, nous manifestions notre attachement à l'ordre mondial en décidant démocratiquement d'améliorer le Conseil.

Un autre aspect de l'ordre international qui mérite d'être mentionné : un certain nombre d'entités ne sont pas pleinement englobées dans la notion d'universalité de la Charte et ne participent pas pleinement au système de l'ordre international. Ces entités se trouvent principalement dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Atlantique,

de la Méditerranée et des Caraïbes. Nous demandons à toutes les parties de poursuivre en toute bonne foi leur dialogue à divers niveaux pour régler cette question.

Pour contribuer à la restructuration de l'ordre mondial, nous sommes en train de mettre au point une nouvelle dimension économique massive grâce à la conclusion des négociations sur le commerce multilatéral, à la création de l'Organisation mondiale du commerce, à la mise sur pied de nouveaux mécanismes pour le règlement des différends commerciaux et à l'approfondissement et à l'élargissement du système de normes en matière de commerce international. Nous nous félicitons de la transformation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de ces autres progrès, mais demandons néanmoins que les pays les moins nantis reçoivent ce qui leur est dû à la fois aux termes de la juridiction nationale et des nouvelles adjudications de la nouvelle organisation. L'unilatéralisme et le protectionnisme rampants doivent maintenant être relégués à l'arrière-plan. Nous sommes satisfaits de l'élargissement de la non-discrimination dans des domaines nouveaux tels que le commerce des services et les mesures d'investissement liées au commerce. Nous nous félicitons également de l'amélioration considérable intervenue dans la réglementation en matière de dumping et de subventions ainsi que des progrès réalisés dans le domaine complexe des garanties.

Nous espérons cependant que le fil du libéralisme qui passe par ces nouveaux instruments ne se nouera pas pour suffoquer ceux d'entre nous qui n'ont pas été avantagés dès le départ. Nous demandons que dans l'application à ces pays de diverses dispositions relatives au traitement spécial et différentiel il soit fait preuve de bienveillance.

De même, nous souhaiterions une plus grande bienveillance de la part des institutions de Bretton Woods. Alors même que l'ordre économique mondial continue d'osciller, nous demandons une amélioration des divers mécanismes qui affectent nos fragiles économies.

Au Belize, nous avons amorcé notre propre processus d'ajustement. Cela s'impose si nous voulons faire face à la dissolution initiale des petites économies, conséquence inévitable des nouvelles réalités commerciales internationales. De même, le comportement prodigue du gouvernement central entre septembre 1989 et juin 1993 s'est soldé par un déficit qui échappe à tout contrôle, à une diminution catastrophique des réserves et à une politique imprudente d'emprunts étrangers à court terme et à intérêt élevé.

Nous cherchons donc à rétablir la discipline fiscale et notre stabilité macro-économique. Nous sommes également résolus à éliminer les distorsions traditionnelles inhérentes au régime commercial national et à mettre en oeuvre une réforme fiscale qui permettra d'éliminer notre dépendance excessive à l'égard des taxes d'importation. C'est un processus que nous devons gérer soigneusement, étant donné que les réductions considérables des dépenses publiques et la libéralisation du commerce entraîneront des difficultés initiales pour notre économie locale. Dans ce contexte, les institutions de Bretton Woods ont le devoir de tenir compte de nos circonstances particulières. Il faut appuyer nos secteurs public et privé, car le meilleur des mondes économiques où nous devons nous engager, volontairement ou non, se révélera certainement peu hospitalier à ceux qui ne seront pas équipés comme il convient.

En particulier, les fonds nécessaires à la formation professionnelle, au développement des ressources humaines et à l'allègement de la pauvreté doivent être trouvés. Nos jeunes sont déjà des otages de la sous-culture de la violence, propagée tant par les images que la télévision nous apporte directement du premier monde que par les problèmes particuliers à nos petites sociétés. Le cycle désespérant de l'aliénation, du chômage et de l'incarcération doit être brisé. Sinon, ces jolis nouveaux édifices économiques que nous construisons si soigneusement s'effondreront, sous les coups de la confrontation et du chaos social qui résultera certainement de la marginalisation persistante de notre jeunesse.

Nous répétons donc que les petites démocraties, jusqu'ici vigoureuses, ne doivent pas à présent être submergées par une avalanche aveugle de principes économiques. L'argument en faveur d'une assistance sociale et économique urgente de la part des institutions de Bretton Woods devrait être encore plus convaincant dans le cas d'un ajustement structurel volontaire et non pas imposé.

Nous sommes quelque peu embarrassés de voir qu'après presque 50 ans, ce voyage dans un ordre mondial prétendument merveilleux nous a conduits à élaborer avec sérieux de nouveaux ordres du jour sur ce qui s'avère être de très anciens problèmes. Mais nous devons faire face à la réalité. Les décennies de développement et le nouvel ordre économique international ont été en partie des chimères ou des exercices de rhétorique. Mais je pense que maintenant nous sommes véritablement engagés dans l'élaboration d'un nouvel ordre du jour cohérent pour le développement. Il faut que cet ordre du jour soit convenablement annoté. En fait, il faut que ce soit un modèle pleinement programmé qui prévoie tout ce que l'avenir nous réserve.

Nous sommes heureux de constater que cette organisation prend note également des promesses non tenues de l'ordre de la seconde guerre mondiale. Cinquante-trois années se sont maintenant écoulées depuis l'appel à la justice sociale contenu dans la Charte de l'Atlantique et des Quatre Libertés. Mais nous sommes loin d'être à l'abri du besoin et de profiter d'une sécurité sociale améliorée. À présent, avec la conclusion de la Conférence sur la population et le développement et à l'approche de la Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial sur le développement social, l'occasion se présente encore une fois. Saisissons-la et définissons des concepts audacieux et des systèmes normatifs efficaces. Ce faisant, continuons à développer des notions inédites telles que celles qui se rapportent au secours des enfants dans des circonstances difficiles. Développons également la capacité d'assistance technique de cette organisation en matière de prévention et d'interdiction du crime pour les Membres des Nations Unies qui sont de plus en plus assaillis par le flot de la violence, des armes et des stupéfiants. Ces fléaux découlent presque invariablement d'exigences et d'excès importés de milliers de kilomètres de distance, le plus souvent par le biais des moyens de communication électroniques.

Un autre domaine dans lequel nous en sommes encore à définir des programmes est le domaine humanitaire. En dépit de critiques injustes, le Secrétariat a fait son possible pour tenir les promesses de la Charte. Nous saluons tous ceux qui ont contribué à la création du Département des affaires humanitaires, et nous nous engageons à travailler à leurs côtés.

Un autre slogan relativement récent est la «durabilité». Il a un attrait qui suscite notre enthousiasme. Il rappelle aux bien nantis que «la prodigalité mène à la pauvreté». Il rappelle aux moins favorisés qu'ils doivent essayer de résoudre leurs problèmes avec sagesse, la nécessité les obligeant à réduire leurs forêts et, partant, à lessiver notre terre. C'est une idée qui nous fait sortir de notre sommeil et nous inspire l'humilité lorsque nous discutons de stocks de poissons, de zones côtière et petites îles de faible altitude et fragiles, et du réchauffement de la planète.

Nous avons vu la Commission du développement durable et le Fonds mondial pour l'environnement faire leurs premiers pas hésitants. Bien qu'elles soient, dans une certaine mesure, de nouveaux exemples de la manière non structurée dont l'Organisation est parfois dans l'obligation de fonctionner, nous saluons ces institutions et nous espérons sincèrement que nous en retirerons tous une substance nutritive.

Un autre domaine dans lequel l'Organisation a finalement découvert son rôle est celui des droits de l'homme. Nous avons récemment participé à l'exercice stimulant qui a consisté à établir le poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme. Nous avons vu augmenter le nombre d'instruments traitant de cette question. Les institutions s'occupant des droits de l'homme sont devenues plus expérimentées et plus efficaces. Même dans le domaine de la population et du développement, nous constatons que les droits de l'homme constituent la principale base de départ du récent Programme d'action du Caire. Il est révélateur que, par endroits, ce document énonce les catégories fondamentales des droits de l'homme. Il en est également ainsi de la résolution de l'Assemblée portant création du poste de Haut Commissaire. Si nous avons procédé de la sorte, c'est pour souligner le caractère non sélectif et neutre des diverses catégories de droits de l'homme. Cela signifie que les droits culturels, économiques et sociaux nous préoccupent tout autant que les droits civils et politiques. Le fait que le développement et la population ainsi que d'autres questions soient traités conjointement dans le document du Caire, et l'accent mis sur le droit au développement tant dans ce document que dans la résolution instaurant le poste de Haut commissaire, soulignent l'égalité d'importance accordée à cette catégorie de droits. Je pense que nous assistons aujourd'hui au début d'une prise de conscience internationale concernant une gamme élargie des droits de l'homme tant au niveau des individus qu'à celui des groupes et des peuples.

En particulier, les faits récents intervenus dans le domaine des droits de l'homme, du développement durable et de la justice sociale prouvent à l'évidence que ces valeurs doivent devenir partie intégrante de la pratique politique et de la diplomatie. Ce n'est qu'en inculquant le respect de ces valeurs que notre monde se redressera et prendra son essor.

Dans notre ordre mondial naissant, ma sous-région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a commencé à donner des signes de maturité. Nous avons institué plusieurs structures nouvelles d'intégration et de coopération sous-régionales. Nous nous sommes récemment associés à nos amis et voisins des Caraïbes non anglophones et des zones proches du continent pour signer un traité créant une ambitieuse Association des États des Caraïbes destinée à assurer la coordination, la concentration et la coopération dans notre protorégion très étendue. Même avant cela, la CARICOM avait commencé à établir des relations de coopération séparées avec l'Amérique centrale, la Colombie, le Mexique et le Venezuela. Dans toutes ces entreprises, il est apparu aux yeux de tous que le Belize occupe une situation idéale pour contribuer au rapprochement des diverses sous-régions. Nous sommes à égale distance de Tijuana et de Paramaribo, et, à d'autres égards, nous sommes au centre même de cette

nouvelle Caraïbe. Le Belize est bilingue et multiculturel. En outre, le Belize a une histoire et une politique qui le prédisposent à fort bien jouer ce rôle.

Nous avons déjà parlé de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. C'est là un aspect important de l'ordre mondial. C'est également l'exemple par excellence de la nécessité d'une réforme et d'une revitalisation de l'Organisation.

Dans l'ensemble, l'Assemblée générale se porte plutôt bien. Cependant, à certains égards, elle pourrait aller mieux. Je pense par exemple à la liste des orateurs dans ce débat général. La disposition annuelle des sièges pour nos nombreux membres est faite de façon tout à fait démocratique et scientifique. Cependant, l'ordre de la liste des orateurs dans ce débat n'est pas établi de la même façon. Comment expliquer que certaines nations soient placées annuellement à la fin de cette liste? Je me souviens que la Bible chrétienne fait une référence flatteuse à ce qui sort de la «bouche des petits et des nourrissons» (*La Bible, Psaumes 8-3*). On peut trouver des expressions similaires dans chaque philosophie et religion de cette planète. Il est temps que ceux qui préparent la liste annuelle des orateurs apprennent et observent ce principe.

Avec beaucoup d'autres, nous demandons l'élaboration d'un système amélioré de coordination — ici, au Siècle même — de la structure du mécanisme de l'Organisation dans les secteurs économique et social. Il faut également réfléchir davantage à la rationalisation et à la coordination des multiples agences de développement de l'Organisation sur le terrain.

Alors que l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods développent leurs systèmes séparés de structures et de dispositions, ma délégation pense qu'il est nécessaire d'assurer davantage une coordination d'ensemble au niveau de cette organisation principale. Les Nations Unies doivent être dûment aménagées de façon à occuper la première place au sein du système organisationnel mondial.

Nous saluons le Secrétaire général et l'Assemblée pour les améliorations apportées aux systèmes de supervision et de conditions d'emploi, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes. Mais la répartition équitable des postes et des responsabilités du personnel au sein des toutes les institutions des Nations doit être profondément améliorée.

En particulier, les Nations Unies doivent apprendre à parler avec les peuples du monde, et non plus aux peuples

du monde. Dans les efforts entrepris actuellement pour redéfinir et renforcer la vision des auteurs de la Charte, pourquoi ne pas envisager que le chef de notre Secrétariat participe à des entretiens télévisés pour enseigner aux classes nouvelles ce qu'est cette organisation, qui est, après tout, la leur? Les forums mondiaux de l'information électronique pourraient être à cet égard pour lui une tribune très pratique, car la nécessité de faire entendre les thèmes qui sous-tendent la vitalité permanente de notre organisation mondiale s'impose particulièrement en ce moment. Après tout, à l'approche de notre cinquantième anniversaire, nous devons être capables de rendre compte de manière appropriée de nos activités et de soutenir l'examen spécial que nous ne pouvons manquer, aujourd'hui, de susciter. Notre gouvernement mondial doit démontrer qu'il est pertinent, efficace, moral et, surtout, démocratique. C'est alors seulement que nous pourrions véritablement espérer le voir en mesure de répondre plus vigoureusement, plus clairement et plus directement aux appels de «Nous, les peuples du monde».

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, des affaires étrangères, du commerce et de l'industrie de Sainte-Lucie, l'honorable William George Mallet.

M. Mallet (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter les félicitations de mon pays et de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. L'expérience qui est la vôtre est à la fois très grande et variée. Il faut y ajouter votre attachement bien connu aux idéaux et principes qui régissent l'Organisation. Ces qualités réunies nous assurent que, sous votre direction avisée, nos délibérations ne pourront qu'être couronnées de succès dans la réalisation des objectifs de cette organisation mondiale.

Qu'il me soit également permis de féliciter l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de sa quarante-huitième session.

Alors que la communauté internationale est réunie une fois de plus pour tenter de trouver, en usant de sa sagesse collective, des solutions aux problèmes qui continuent de menacer le bien-être du monde et de sa population, nous ne pouvons nous empêcher, avec un sentiment d'émotion mitigée, de réfléchir à ce que nous — en tant qu'organisation — avons été en mesure d'accomplir à ce jour. Ce sentiment va de la satisfaction ressentie devant le succès de nos efforts collectifs visant à instaurer un climat de coexis-

tence et d'harmonie en Afrique du Sud et au Moyen-Orient — avec les perspectives que cela offre pour le progrès humain dans ces régions — au profond regret qu'inspire le fait que, alors même que nous rappelons ces grands succès, les souffrances et le gaspillage en vies humaines provoqués par le conflit territorial et l'injustice de décisions basées sur des considérations ethniques continuent de dresser de graves obstacles sur la voie du progrès universel.

Ma délégation salue à la fois le Président Mandela et le Vice-Président De Klerk pour le courage et la détermination dont ils ont fait preuve en oeuvrant ensemble au renforcement de leurs premiers acquis sur la voie d'une démocratie multiraciale. Ma délégation continuera d'appuyer les efforts que déploie la communauté internationale pour aider les millions de Sud-Africains qui sont dans le dénuement à bénéficier de meilleures conditions de vie.

Toutefois, ma délégation reste profondément préoccupée par d'autres pays d'Afrique qui continuent de mener une lutte sans espoir contre la pauvreté, la maladie, le règlement de la dette et les conflits politiques. Il importe qu'une plus grande attention soit accordée au bien-être économique de l'Afrique pour empêcher que d'autres massacres regrettables semblables à ceux auxquels on a assisté au Rwanda et en Somalie ne se renouvellent.

Dans l'esprit d'universalité qui prévaut aujourd'hui, Sainte-Lucie avait espéré que la question de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Chine à Taiwan serait étudiée favorablement en tant que point supplémentaire inscrit à l'ordre du jour. Sainte-Lucie continue de prêter son appui à la République de Chine à Taiwan dans les efforts qu'elle déploie pour devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et demande instamment l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la cinquantième session. Il est en effet aberrant qu'un pays qui apporte déjà une contribution précieuse sur le plan international continue de se voir interdire toute participation au sein de la famille des nations.

Sainte-Lucie est encouragée par les progrès réalisés sur la voie de la paix au Moyen-Orient entre Israël et la Palestine, d'une part, et entre Israël et la Jordanie, d'autre part. Ma délégation note toutefois avec une certaine préoccupation la nouvelle possibilité de conflit entre l'Iraq et le Koweït, et demande une nouvelle fois au Gouvernement iraquien de reconnaître et de respecter l'intégrité territoriale de l'État du Koweït.

La violence du conflit qui dévaste l'ex-Yougoslavie, dont se lamente le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-

Ghali, n'a épargné personne; comme plusieurs autres conflits de par le monde, ce conflit continue d'être au centre des efforts humanitaires et de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Ces conflits non seulement remettent en question la capacité de l'ONU à s'attaquer à ces problèmes de manière efficace, mais engendre aussi des souffrances humaines d'une ampleur nouvelle et effrayante, dues au déplacement à grande échelle des populations et des difficultés concomitantes auxquelles elles sont exposées.

L'incidence nette de ces catastrophes va bien au-delà d'un appel urgent en faveur d'une réponse mondiale, en ce sens qu'elle crée de nouvelles pressions dans le monde en développement du fait du détournement, au profit du soulagement des souffrances humaines, de maigres ressources consacrées au développement pacifique.

Ma délégation appuie par conséquent de tout coeur les efforts déployés par le Secrétaire général pour encourager une plus grande participation régionale au règlement des conflits et à la création de structures d'appui humanitaire appropriées.

Avec l'augmentation du chômage, la pauvreté et l'abus des stupéfiants, nos sociétés sont confrontées à un défi pratiquement insurmontable qui menace la capacité de nos jeunes à s'épanouir pleinement. La réponse à cette menace croissante réside dans un projet universel conçu pour enrayer les maux économiques et sociaux qui en sont la cause. À cet égard, ma délégation appuie l'Agenda pour le développement du Secrétaire général.

La Conférence internationale sur la population et le développement qui a eu lieu cette année au Caire a été une puissante initiative, aussi controversées qu'aient pu être certaines des questions à l'examen. Le prochain Sommet mondial sur le développement social, qui doit se tenir à Copenhague, et la Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing, offrent des perspectives très prometteuses quant à la définition des moyens d'assurer un emploi productif et l'utilisation des capacités endogènes et de permettre à tous les secteurs de la population de participer aux efforts visant à améliorer ses conditions de vie. Mon pays participera à ces processus et les appuiera.

Sainte-Lucie estime qu'il y a longtemps que les problèmes qui ont mené à l'isolement de Cuba du courant principal du développement socio-économique de notre hémisphère auraient dû être réexaminés. Ma délégation demande que tous les obstacles qui empêchent Cuba de

participer au commonwealth des nations selon les modalités autorisées par la Charte des Nations Unies soient levés rapidement.

L'accord conclu récemment entre le Gouvernement américain et le Gouvernement cubain au sujet de l'immigration est opportun et bienvenu. Ma délégation exprime l'espoir que cet accord ouvrira de nouvelles perspectives de dialogue et d'une meilleure compréhension entre les deux pays.

Comme d'autres pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Sainte-Lucie envisage l'avenir d'Haïti avec espoir. Nous sommes fiers de participer à la Mission des Nations Unies en Haïti, de la même façon que nous avons participé à d'autres formes d'assistance à Haïti; avec nos collègues de la CARICOM, et aidés en cela par la communauté internationale dans son ensemble, nous travaillerons inlassablement à l'instauration d'une véritable démocratie en Haïti. Les événements qui se sont succédé ces derniers jours ont donné un nouvel élan aux efforts déployés par la communauté régionale et internationale pour permettre à Haïti de jouer pleinement son rôle au sein de la communauté des nations démocratiques.

Il a clairement été démontré que la tenue d'élections démocratiques et l'installation d'un gouvernement légitime ne peuvent pas, à eux seuls, garantir la démocratie, particulièrement dans un pays dépourvu de traditions démocratiques. Pour nourrir ce début de démocratie, il faut mettre en place les structures appropriées et les doter des ressources humaines et matérielles suffisantes; il faut aussi concevoir et planter solidement les mécanismes d'appui adéquats. Par-dessus tout, il faut une volonté internationale d'encourager, de faciliter et d'enrichir ce processus démocratique, grâce, par exemple, à la fourniture d'une aide massive au développement durant une assez longue période.

La situation économique mondiale se trouve à un tournant crucial qui traduit une tendance croissante à la libéralisation des échanges commerciaux et la nécessité pour les économies nationales d'accroître leur efficacité et leur compétitivité.

En raison de leur petite taille, les États comme Sainte-Lucie ne cessent d'éprouver des difficultés à augmenter leur produit intérieur brut. Si l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Organisation mondiale du commerce qui va lui succéder paraissent offrir des avantages à moyen et à long terme, au moins pour certains pays développés, ils demeurent une source de vive inquiétude pour les pays en développement, qui redoutent la

persistance ou l'établissement de certaines barrières douanières qui constitueraient un réel obstacle à l'accès des produits des pays en développement au marché des pays développés.

Ma délégation s'associe au reste du monde en développement pour demander au monde développé et aux principales institutions internationales de réexaminer leur politique, afin d'adopter des mesures qui puissent réellement aider les petites économies en développement à s'adapter aux conditions économiques actuelles.

Les conséquences de cette nouvelle réalité pour de petits États insulaires comme le nôtre, que l'économie ouverte rend vulnérables et sensibles aux changements qui se produisent ailleurs, doivent être sérieusement examinées. L'économie de Sainte-Lucie, par exemple, a déjà subi l'onde de choc provoquée par l'avènement de l'Union européenne.

L'économie de Sainte-Lucie dépend dans une large mesure des exportations de bananes vers l'Union européenne, et en dépit de nouvelles dispositions prévoyant des garanties d'accès limité aux fruits en provenance des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) — Sainte-Lucie adresse d'ailleurs ses remerciements aux États européens qui sont à l'origine de ces dispositions —, l'industrie de Sainte-Lucie a connu une chute vertigineuse des prix de ces denrées, ce qui a entraîné à la fin de 1993 et en 1994 des déséquilibres sur le plan économique ainsi qu'une instabilité politique et sociale.

Il est regrettable que même les concessions limitées accordées par l'Europe conformément à ses obligations aient fait l'objet de vives attaques de la part de forces qui paraissent résolument déterminées à mettre en péril les économies des petits États insulaires, dont la marge de manoeuvre est déjà très étroite.

C'est la raison pour laquelle ma délégation attire une fois encore l'attention de la communauté internationale sur les conditions particulières des petits États insulaires en développement et sur la nécessité d'adopter des mesures propres à répondre à leurs spécificités.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie note avec préoccupation l'évolution de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), étant donné les sérieuses conséquences négatives qui en résulteront à moyen et à long terme pour les industries relativement naissantes et les micro-économies de nos petits États. Mon gouvernement regrette que la législation américaine concernant l'ALENA ne prévoie

aucune disposition qui tienne compte des limites de notre base industrielle. La fragilité de notre économie ne peut donc qu'empirer, au risque de provoquer un malaise économique et social.

À cet égard, nous demandons à la communauté internationale d'adopter des dispositions particulières en matière de commerce, en attendant des ajustements qui nous permettent de relever les défis internationaux que pose l'environnement économique mondial.

Conscients de l'évolution rapide de l'environnement économique international et de la nécessité de coopérer d'urgence pour s'adapter et, dans certains cas, relever les défis qui en découlent, les pays de la Communauté des Caraïbes ont pris des mesures pour approfondir leurs relations avec les pays voisins des Caraïbes en créant officiellement l'Association des États des Caraïbes (ACS), qui comprend tous les pays qui bordent la mer des Caraïbes. Nous espérons que la communauté internationale encouragera cette initiative individuelle afin qu'elle puisse produire tout son effet.

Lors de la Conférence sur l'environnement et le développement qui s'est tenue l'année dernière à Rio de Janeiro, la question du développement durable a été reconnue en tant que facteur déterminant devant figurer dans les ordres du jour pour le développement des pays du monde entier. Sur la base du schéma universel défini par ladite conférence, il a enfin été admis que les conditions particulières que connaissent les petits États insulaires en développement dans la poursuite de leur développement durable devaient être prises en compte.

La mise en oeuvre de politiques de développement et l'application de programmes pour de petits États insulaires comme Sainte-Lucie exigent beaucoup d'imagination et d'ingéniosité, comme l'a fait ressortir la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires qui s'est tenue au début de l'année à la Barbade.

Un suivi réussi de cette conférence dépend largement des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ses conclusions. Ma délégation invite la communauté internationale à soutenir activement le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est chargé de la coordination et de l'application du programme d'action.

Notre petit État insulaire, Sainte-Lucie, semble osciller entre le triomphe et le désastre. L'année dernière, nous avons mis en relief nos triomphes lorsque deux de nos ressortissants ont reçu le prix Nobel. Cette année, la main

funeste de la nature s'est abattue sur nous sous la forme de la tempête tropicale «Debbie» qui a frappé Sainte-Lucie, mettant cruellement en évidence la vulnérabilité des petits États insulaires. Pendant 11 heures, ce petit territoire de 660 kilomètres carrés, dépendant depuis toujours de l'agriculture — et principalement de la production de bananes —, du tourisme et de petites industries, a reçu environ 45 centimètres de pluie, ce qui a entraîné quatre morts par noyade, de nombreux glissements de terrain, des inondations massives qui ont emporté des ponts, des routes, des maisons et 60 % de la récolte de bananes. Même l'aéroport international s'est retrouvé temporairement sous plus de 60 centimètres d'eau et de boue.

Plus de 50 % de la main-d'oeuvre de Sainte-Lucie travaillent dans des entreprises bananières et plus de 50 % de nos recettes d'exportation proviennent des exportations de bananes, aussi la destruction de 60 % de la récolte de bananes ne peut-elle qu'avoir de graves conséquences économiques et sociales pour nous. Cela démontre une fois encore la vulnérabilité de petits États comme le nôtre et la nécessité pour la communauté internationale de reconnaître les spécificités et les besoins particuliers de ces pays et de prendre les dispositions qui s'imposent pour faciliter leur survie.

Qu'il me soit permis, au nom de mon Premier Ministre, du Gouvernement et du peuple de Sainte-Lucie, d'exprimer nos profonds remerciements aux Membres et aux organismes de l'Organisation pour les témoignages d'amitié, de compassion et de soutien qu'ils nous ont adressés, et, dans plusieurs cas, pour les offres ou les manifestations concrètes d'assistance dont nous avons bénéficié dans la difficile période que nous traversons.

Alors que notre attention se porte sur ce jalon que sera le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de sa Charte, il nous faut percevoir les principes qui sont à la base de cette organisation comme un baume ayant la vertu de recoller les éléments disparates de notre monde éclaté, dans la paix, l'harmonie, la créativité et la beauté. Les Nations Unies ont, au cours des années, été partie à la réalisation de nombreux développements politiques dans le sens de la démocratisation et d'un niveau de coopération sans précédent entre États-nations.

La situation mondiale qui a été à l'origine de la création de l'ONU a subi des changements considérables au cours des cinquante dernières années. Le nombre d'États Membres a plus que triplé et alors que nous continuons d'observer l'émergence de nouveaux États, les exigences économiques et sociales s'accroissent en s'ajoutant à des

préoccupations nouvelles et urgentes telles que l'environnement, les droits de la femme, les droits de l'enfant et des méthodes de gouvernement satisfaisantes, pour n'en citer que quelques-unes. Ma délégation appuie la demande présentée en vue d'augmenter les ressources des Nations Unies pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités accrues. Il est également nécessaire que l'Assemblée soit plus efficace dans l'accomplissement de ses tâches afin de pouvoir mieux répondre aux besoins, en particulier ceux des pays en développement, et aider ces derniers dans leurs processus de développement.

Sainte-Lucie s'associe aux nombreuses autres délégations en appelant à un élargissement du Conseil de sécurité en vue de refléter l'accroissement des Membres de cette organisation et le concept d'universalité prôné par la Charte. Il est également nécessaire que le Conseil de sécurité consulte davantage l'Assemblée générale lors de ses délibérations afin de mieux refléter la communauté mondiale.

Dans son discours prononcé lors de la cérémonie de remise du prix Nobel en 1993 et intitulé «Les Antilles, fragments d'une mémoire épique», le lauréat de ce prix, le poète Derek Walcott, de Sainte-Lucie, a dit :

«Brisez un vase et l'amour qui rassemble les débris est plus fort que celui qui était garant de sa symétrie lorsqu'il était intact.»

Nous notons dans cette idée la pierre de touche des Nations Unies et de la communauté internationale, à l'approche de l'anniversaire de cette organisation. Nous pouvons élargir cette perception pour inclure les vases fissurés de notre globe, où les horreurs de la Somalie, la démoralisation et les brutalités en Haïti, le carnage du conflit anglo-irlandais et l'intolérance raciale dans d'autres parties du monde sont tous perçus comme dus aux accidents de l'histoire et à la pauvreté de l'esprit humain. Nous espérons que grâce aux efforts des Nations Unies, un humanitarisme renouvelé verra le jour, porteur d'une force qui puisse assurer la paix et le bien-être du monde et de ses habitants.

M. Pursoo (Grenade) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation est heureuse de transmettre les salutations les plus chaleureuses du Gouvernement et du peuple de la Grenade à cette Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Nous voudrions également vous présenter nos sincères félicitations, M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire, pour votre élection à la présidence de cette session.

Le Gouvernement de la Grenade saisit aussi cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Samuel Insanally, premier représentant des Caraïbes à avoir assumé les hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session. Nous en sommes tout à fait fiers.

La Grenade souhaite également faire part de sa profonde appréciation au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts inlassables dans la réalisation des objectifs de cette organisation.

La Grenade est heureuse d'accueillir la nouvelle Afrique du Sud au sein des Nations Unies, et nous rendons un hommage particulier au Président Nelson Mandela pour sa ferme détermination et sa volonté résolue dans le combat contre l'apartheid, qui a finalement débouché sur cette nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale.

La Grenade se réjouit que dans le cadre des récents efforts destinés à mettre fin à la prise de pouvoir illégale par les militaires en Haïti et aux atteintes aux droits de l'homme qui en ont résulté, la diplomatie ait pu agir et que d'autres effusions de sang aient été évitées. Nous attendons à présent avec impatience le rétablissement du gouvernement légalement élu et de son président, le père Jean-Bertrand Aristide, ainsi que celui de la démocratie. Nous soutenons les mesures prises par les États-Unis d'Amérique et d'autres forces multinationales dans la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies sur Haïti, et nous nous associons aux pays animés des mêmes sentiments dans leurs efforts pour mettre en place des structures permettant un développement et une démocratie durables.

La Grenade est disposée à apporter sa contribution pour faciliter la mise en place de conditions favorisant la démocratie en Haïti, cet État frère des Caraïbes. Nous sommes fiers du fait que dans les limites de nos possibilités, du personnel des services de maintien de l'ordre de la Grenade fait partie du contingent multinational dans le cadre de l'opération «Restaurer la démocratie». Après tout, il y a 11 ans, la Grenade a bénéficié d'une opération multinationale similaire, qui lui a donné l'occasion historique de rétablir les principes démocratiques dans son mode de vie. Il est donc tout à fait naturel que la Grenade souhaite tout le succès à Haïti et soit prête à supporter la démocratie dans ce pays avec toute la vigueur nécessaire.

Durant les récentes années, beaucoup de petits pays en développement au sein de l'Organisation ont connu des difficultés économiques croissantes. Ils ont donc été contraints de prendre de sévères mesures correctives destinées

à stabiliser leur économie et à créer les conditions d'un développement durable. En parlant spécifiquement de mon pays, la Grenade, je voudrais informer l'Assemblée qu'en 1992, nous nous sommes lancés dans un programme d'ajustement structurel volontaire de trois ans en vue de remédier aux graves déséquilibres fiscaux et d'orienter le pays sur la voie d'une croissance durable.

Cette année marque la fin du programme, et je suis heureux de pouvoir dire que quelques succès ont été obtenus. Le Gouvernement a considérablement réduit le déficit fiscal, qui est passé de 25 % du produit intérieur brut en 1992 à 11 % en 1993 et à 9 % à ce jour. En outre, le crédit dont jouissait la Grenade s'est nettement amélioré, et elle a recouvré auprès de la Banque mondiale en juin dernier la solvabilité qu'elle avait perdue en 1988. Le succès remporté par ce programme est dû au régionalisme, car il a été mis sur pied avec d'énormes apports régionaux. La Grenade tient à remercier publiquement les gouvernements et institutions de la région qui ont contribué à cet effort. Cette évolution signifie que la Grenade est maintenant perçue par les organes donateurs, multilatéraux et spécialisés, et par les gouvernements amis de manière plus favorable quand il s'agit de lui apporter une aide financière extérieure pour ses programmes de développement.

En dépit des bons résultats obtenus sur le plan fiscal, le programme d'ajustement structurel n'a pas été en mesure d'atteindre ses objectifs en ce qui concerne le taux de croissance du produit intérieur brut. Aussi, au cours des deux prochaines années, on s'attachera davantage à obtenir un taux raisonnable de croissance économique. En outre, des efforts vigoureux continueront d'être faits pour réduire encore le déficit fiscal.

Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que dans le domaine des relations économiques internationales la question du commerce et de l'investissement est particulièrement d'actualité. Certes, de nouveaux blocs se sont formés au cours des derniers mois, et il existe donc maintenant dans notre hémisphère plusieurs accords de ce type, dont le très important Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Encore qu'on ne connaisse pas encore toutes les incidences qu'aura cet accord, nous devons néanmoins essayer de positionner nos économies par rapport à la réalité de ce nouvel environnement économique.

À cet égard, la conclusion de la dernière série de négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a de profondes répercussions sur le commerce. Les exigences de la libéralisation et de la réciprocité en matière de commerce signifient que les petits

États insulaires en développement comme la Grenade doivent maintenant agir réciproquement sur le même terrain que les pays plus développés, ce qui entraîne en fait une rapide érosion du traitement préférentiel dont certains d'entre nous ont bénéficié au cours des deux dernières décennies. L'élimination des conditions d'accès aux marchés traditionnellement favorables aux industries naissantes dans nos sociétés — l'industrie de la banane, par exemple — aggrave nos difficultés et représente une importante menace pour la santé générale de nos petites économies. En outre, la création de l'Organisation mondiale du commerce va définitivement changer l'aspect du commerce international, et même si toutes les nations indépendantes ont la possibilité de devenir membre de cette organisation et donc de chercher à influencer ses opérations, il est évident que, sur ce point, l'égalité n'assurera pas nécessairement l'équité. Nous savons qu'il nous faut maintenant chercher à améliorer notre productivité et notre compétitivité dans des domaines soigneusement choisis si nous voulons survivre en cette ère de libéralisation du commerce. Mais, le plus souvent, nous ne pouvons y parvenir seuls, et c'est pourquoi ma délégation adresse un appel aux pays développés pour qu'ils prennent en considération la fragilité de nos économies et la nécessité de s'adapter à cet environnement économique apparemment hostile.

Le succès récent de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade, et l'adoption de son programme d'action soulignent la nécessité urgente d'une coopération et d'une assistance internationales, non seulement sous forme de ressources financières pour la mise en oeuvre du Programme d'action, mais également sur le plan de l'accès aux marchés, de l'acquisition de technologies nouvelles et de la mise en valeur des ressources humaines et institutionnelles, pour nous permettre d'être mieux à même de trouver de nouvelles voies de développement durable.

Les progrès réalisés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doivent être complétés, et il faut, à cet égard, donner la priorité à la création de nouveaux partenariats mondiaux entre pays développés et pays en développement. La protection du climat mondial et de la diversité biologique, la gestion durable et la conservation de toutes les ressources marines et la protection des océans et de la haute mer exigent la coopération et l'aide urgentes de la communauté internationale.

Ma délégation attend donc des pays développés qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris d'aider les pays en

développement, et notamment les petits États insulaires en développement, à mettre en oeuvre les décisions et recommandations d'Action 21, les conventions sur les changements climatiques et la biodiversité, et toutes les conférences de suivi de la Conférence de Rio.

Depuis plusieurs années, la Grenade exprime sa préoccupation devant le déséquilibre apparent qui existe entre les ressources engagées dans la sécurité et celles consacrées au développement. Par conséquent, ma délégation se félicite des mesures élargies qui ont été prises récemment pour donner une prééminence particulière aux besoins de développement dans le monde, et notamment dans les pays en développement. Nous saluons le rapport du Secrétaire général «Agenda pour le développement» et félicitons l'ancien Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Samuel Insanally, du caractère anticipatoire de son initiative d'organiser les Auditions mondiales sur le développement en juin dernier. Nous insistons pour que le dynamisme acquis soit maintenu, et nous souhaitons déclarer que nous appuyons l'appel lancé par le Brésil en faveur d'une conférence mondiale sur le développement en 1996.

La question de la population et du développement est une question épineuse qui exige de la communauté internationale qu'elle oeuvre rigoureusement et inlassablement. La Grenade juge encourageant le consensus obtenu à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu récemment au Caire et elle espère qu'un développement de plus en plus équilibré sera considéré comme la base essentielle à l'examen de la question de la population.

Nous sommes également certains que la Conférence sur les femmes, qui doit avoir lieu à Beijing en 1995, examinera l'une des questions jugées cruciales depuis longtemps pour le développement : le rôle des femmes dans le développement.

En mars 1995, les leaders mondiaux se réuniront à Copenhague pour examiner l'une des questions les plus pressantes de notre époque : le développement social. Nous serons appelés à nous prononcer sur les problèmes déprimants de la pauvreté, de l'emploi rémunérateur et de l'insertion sociale. Nous serons appelés en particulier à nous prononcer dans l'intérêt des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et de tous ceux qui sont en marge de l'insertion sociale.

La Grenade est sûre que le Sommet mondial pour le développement social et tous les autres suivis de la Conférence de Rio remplaceront le désespoir par l'espoir dans

le monde entier. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les différentes nuances susceptibles d'être apportées à l'interprétation de ces accords. Par exemple, nous sommes soucieux de veiller à ce que les causes de l'environnement ne servent pas à dresser des obstacles à l'accès des biens produits dans les pays en développement aux marchés de ceux ayant des économies plus prospères. Nous espérons qu'au contraire, les pays développés comprendront la nécessité d'aider les pays pauvres à obtenir un accès aux technologies et au savoir-faire technique nécessaire pour promouvoir un développement plus équilibré à l'échelle mondiale.

La stabilité au sein des États et entre eux constitue un préalable à la paix et à la sécurité internationales. La Grenade se réjouit de l'évolution de certains événements qui ont commencé, il y a près d'un an, avec la signature du traité de paix historique entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Nous pensons que l'avènement de l'autonomie de Jéricho et de Gaza revêt une grande importance. Nous attendons avec impatience de voir une nouvelle évolution positive dans le processus de paix au Moyen-Orient et nous souhaitons à tous les pays de la région la paix et la stabilité, base d'une prospérité durable.

La Grenade juge encourageants les efforts diplomatiques employés à trouver une solution permanente à la crise en Bosnie-Herzégovine. Nous rendons hommage à l'Organisation des Nations Unies pour la détermination et la fermeté dont elle fait preuve à cet égard. Nous soutenons pleinement la création d'un tribunal international compétent pour juger les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. De même, la Grenade appuie pleinement les initiatives semblables destinées à faire face à des situations dans d'autres parties du monde où cela peut être jugé approprié.

Compte tenu des circonstances tragiques régnant au Rwanda et qui ont causé la perte de centaines de milliers de vies, et gardant à l'esprit d'autres tragédies humaines, la Grenade tient à exprimer sa satisfaction à l'égard des réactions de ceux des membres de la communauté internationale qui ont volé au secours des populations plongées dans diverses situations pénibles. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux organismes de secours et autres dont les efforts inlassables ont permis de sauver des vies, de rendre la santé aux malades et aux affamés, et de reconforter les innombrables victimes, en particulier les femmes et les enfants.

Ma délégation tient à souligner l'importance des droits de l'homme, de la liberté et d'une conduite saine des affaires publiques, qui constituent les préalables essentiels

à la quiétude nationale, à l'harmonie internationale et à l'instauration d'un climat nécessaire à l'avènement du progrès dans les sociétés. À cet égard, la promotion et la protection des droits de l'enfant est une question qui exige une plus grande attention. Le bien-être des enfants ne peut attendre l'évolution spontanée des sociétés. Des efforts doivent être délibérément entrepris à divers niveaux, à l'échelle mondiale et nationale, pour assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant. De même, en cette Année internationale de la famille, l'accent doit continuer d'être porté sur le rôle clef que joue la famille dans le développement national et mondial.

La fin de la guerre froide nous offre l'occasion de passer d'une situation de division politique et idéologique à une situation de coopération dans les domaines du développement économique et social. De nouvelles puissances économiques sont apparues sur la scène internationale et cherchent à occuper des positions qui étaient naguère l'apanage des seules superpuissances traditionnelles. La Grenade pense que la structure des organes des Nations Unies devrait refléter cette évolution, tout en reconnaissant le principe de la représentation géographique correspondant aux réalités politiques et économiques mondiales de l'heure. Les réformes actuellement entreprises dans le système des Nations Unies fournissent une occasion opportune d'examiner la question de l'élargissement du Conseil de sécurité et la question du droit de veto, compte tenu de ces nouvelles réalités.

La Grenade est favorable au principe de l'universalité et encourage l'Assemblée générale à réexaminer les vœux de la République de Chine — Membre fondateur de l'Organisation — de participer aux travaux de l'Organisation et des institutions spécialisées en tant que Membre à part entière. Nous pensons que cet appel émanant des 21 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan à faire entendre leur voix et à être représentés comme il convient au sein de la communauté internationale est à la fois moral et légitime. L'admission de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation des Nations Unies apporterait une contribution supplémentaire à la coopération mondiale dans les domaines du commerce, du développement économique et de la protection de l'environnement. En outre, cela aiderait à la promotion de l'aide internationale au développement en faveur des pays en développement. La Grenade pense qu'il serait opportun qu'un comité soit constitué pour examiner la nature exceptionnelle de la situation de la République de Chine à Taiwan dans le contexte international actuel.

Tant que les trafiquants de drogue et les marchands internationaux d'armements continueront leur commerce, et tant qu'il y aura des mercenaires, des terroristes et d'autres aventuriers, la protection et la sécurité des petits États resteront particulièrement exposées aux actes d'agression, menés de l'extérieur comme de l'intérieur.

Même si la Charte des Nations Unies reconnaît aux États le droit de prendre des mesures de légitime défense, la réalité est que les petits États confrontés à de graves menaces sont souvent dépourvus des moyens de le faire. Les petits États se tournent systématiquement vers les dispositions de la Charte des Nations Unies pour faire respecter et préserver leur souveraineté. Il faut donc que la protection et la sécurité des petits États restent une question pertinente dans les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies.

Les tâches des organismes et des organes des Nations Unies ne sont en aucune manière faciles. Le relâchement de tensions anciennes a fait place à des tensions et préoccupations nouvelles qui exigent des démarches novatrices si l'on veut trouver des solutions. À l'heure où nous nous engageons dans les préparatifs du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies qui sera célébré en 1995, concentrons notre attention sur les facteurs qui ont initialement donné naissance à l'Organisation et sur ce qui lui confère sa valeur particulière.

Le défi à relever consistera à établir et à maintenir une paix et une stabilité mondiales à long terme et à développer les perspectives permettant de résoudre les problèmes mondiaux à caractère économique, social, culturel ou humanitaire. À cette fin, nous devons, en tant que communauté des nations, nous consacrer une fois de plus à nous efforcer sans relâche et de façon concertée de poursuivre l'objectif consistant à faire de notre planète un lieu plus sûr, meilleur et où l'on puisse vivre plus heureux.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burundi, S. E. M. Jean-Marie Ngendahayo.

M. Ngendahayo (Burundi) : C'est un honneur et un privilège de m'adresser à cette assemblée du haut de cette tribune de notre organisation pour lui transmettre les salutations de S. E. le Président de la République du Burundi, M. Sylvestre Ntibantunganya, du Gouvernement et du peuple burundais, ainsi que leurs vœux de pleine réussite pour les présentes assises de l'Assemblée générale de l'ONU.

Qu'il me soit également permis de saluer et de féliciter S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, unanimement porté à la présidence de nos travaux.

Monsieur le Président, vos qualités d'homme d'État, forgées au cours d'une longue et riche carrière diplomatique, augurent d'un succès éclatant de cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Par votre brillante élection, l'Assemblée générale vient d'honorer encore une fois l'Afrique et votre pays, tellement dévoués à la cause de la paix et de la coopération internationale. Je voudrais vous assurer que ma délégation vous apportera son concours pour la réussite de votre noble mandat.

Mes félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau, qui, j'en suis persuadé, ne ménageront aucun effort pour vous épauler utilement dans l'accomplissement heureux de vos lourdes tâches.

Je voudrais congratuler chaleureusement votre prédécesseur, M. Samuel Insanally, de la République du Guyana, qui, en sa qualité de Président de la quarante-huitième session, a conduit les travaux de l'Assemblée de main de maître et avec un dévouement exemplaire.

Enfin, nous rendons un vibrant hommage à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour toutes les actions qu'il a initiées afin de faire face aux nombreux défis et aux immenses difficultés auxquels notre organisation est confrontée aujourd'hui. Nous demeurons convaincus que ces obstacles sont surmontables, moyennant un engagement franc et solidaire de la communauté internationale. Grâce à la détermination et à la persévérance de l'Organisation, qui a su mobiliser les États Membres contre l'apartheid, la paix et la démocratie viennent de triompher en Afrique du Sud. Le peuple et le Gouvernement du Burundi ont déjà salué cette victoire méritée du vaillant peuple sud-africain, qui vient ainsi de retrouver sa place dans le concert des nations.

La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient à une période très riche en événements aussi graves qu'inattendus. Nous pouvons évoquer les catastrophes naturelles un peu partout dans le monde, la famine, la guerre civile, le terrorisme et d'autres fléaux des temps modernes, comme l'intégrisme religieux ou la renaissance de mouvements, associations ou partis politiques d'exclusion, tous porteurs de germes de division.

Il y a une année, du haut de cette même tribune, feu le Président Melchior Ndadaye transmettait à l'Assemblée

un message de paix, d'amitié, de fraternité et de solidarité. C'était au lendemain des élections pluralistes de juin 1993, que le monde entier avait trouvées libres et transparentes. Puis survint l'assassinat du Président Ndadaye le 21 octobre 1993, acte irréfléchi et insensé qui a fait sombrer le Burundi dans la désolation, la division, les massacres politiques et ethniques, et qui a mis à rude épreuve la démocratie chèrement acquise. Depuis cette date fatidique, le Burundi a souffert d'une grave crise politique, institutionnelle, sociale et économique, dont les répercussions sont encore présentes aujourd'hui. Tout le monde garde en mémoire les images insoutenables relayées par les médias internationaux.

Rappelons cependant que le successeur du Président Ndadaye, M. Cyprien Ntaryamira, a tragiquement disparu dans l'accident d'avion survenu à Kigali le 6 avril 1994, qui a aussi coûté la vie au chef de l'État rwandais. Un malheur ne venant pas seul, le Burundi a subi le terrible choc de perdre deux présidents de la République en moins de six mois. Cette situation a laissé de profonds traumatismes au sein de la population burundaise. D'aucuns se demandaient si le Burundi serait capable d'éviter le cataclysme humain que vient de vivre son voisin, le Rwanda. Certes, la crise institutionnelle qui a découlé de la vacance de pouvoir, et les violences multiformes qui ont suivi ont cristallisé des antagonismes latents, exacerbé les clivages ethniques qui couvaient et créé un climat de suspicion et d'intolérance préjudiciable à la paix.

En dépit de ce tableau sombre que nous venons de décrire, le peuple burundais n'a pas cédé au désespoir. En effet, les partis politiques agréés et les représentants de la société civile se sont retrouvés en un forum de négociation et ont entamé des discussions approfondies en vue de trouver des voies et moyens d'assurer un retour rapide à la paix, à la sécurité, à la confiance et à la stabilité socio-économique et politique du pays.

Les longs débats commencés au lendemain du décès du Président Cyprien Ntaryamira en avril dernier viennent d'aboutir, ce 10 septembre 1994, à la signature d'une convention de gouvernement. Ce document constitue une base de référence pour la remise en place des institutions et des organes de l'État, ainsi que de différents mécanismes juridiques et politiques ramenant la confiance et la collaboration entre les partenaires politiques. L'heureux aboutissement de ces longues négociations a permis au peuple burundais de pousser un soupir de soulagement. Ce dernier commençait à se lasser et surtout à mettre en doute la bonne foi des politiciens qui, à ses yeux, se préoccupaient davantage de leurs intérêts égoïstes au détriment de la paix et du développement de tous et de chacun.

Nous profitons de cette occasion pour remercier la communauté internationale pour le rôle qu'elle a joué en encourageant les Burundais sur la voie du dialogue national et de la concertation. Un sentiment de gratitude va particulièrement à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'unité africaine, pour le rôle déterminant qu'elles ont joué dans l'aboutissement des négociations. En effet, les représentants spéciaux des secrétaires généraux de ces organisations, respectivement MM. les Ambassadeurs Ahmedou Ould-Abdallah et Léandre Bassole, ont participé, pas à pas, aux négociations que nous venons de conclure. Nous pouvons nous féliciter du pas franchi ensemble, grâce à cette diplomatie préventive.

Nous estimons que le choix d'un président de consensus, M. Sylvestre Ntibantunganya, la nomination d'un premier ministre de consensus provenant de l'opposition et la formation d'un gouvernement de coalition sont autant de facteurs de rétablissement de la sécurité et de la confiance entre les différentes composantes de la société burundaise, du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, sur les collines. Enfin, c'est un facteur très important pour la reconstruction et la relance de l'économie du pays.

Le nouveau gouvernement de coalition nationale issu d'un consensus, au terme des négociations entre les partenaires politiques, a pour tâches principales la reconstruction des infrastructures économiques et sociales, partiellement ou totalement démolies, la lutte contre l'impunité et la création des conditions qui puissent assurer la sécurité et la paix à tous les Burundais. Les tâches qui l'attendent sont immenses et ne peuvent être réalisées sans la solidarité et le concours de la communauté internationale dans un cadre bilatéral et/ou multilatéral.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler la requête introduite par le Gouvernement du Burundi pour organiser une enquête internationale neutre en vue d'établir les responsabilités dans le putsch d'octobre 1993 et dans les massacres qui s'en sont suivis. La communauté internationale, qui a toujours été à nos côtés au moment de graves tourments, ne manquera pas d'épauler nos efforts en accordant une assistance spéciale d'urgence pour la relance de l'économie et la reconstruction.

D'autre part, nous réitérons notre appel aux Nations Unies et aux pays amis pour qu'ils continuent à soutenir les acteurs de paix et de progrès au Burundi et pour qu'ils découragent et condamnent tous ceux qui, de l'intérieur comme de l'extérieur, seraient tentés de recourir à la violence pour résoudre les problèmes que nous connaissons. Aujourd'hui, la complicité du silence est criminelle.

Les problèmes politiques du Burundi ne pourront trouver de solutions durables que s'ils sont abordés dans un contexte sous-régional. En effet, nous avons assisté, plusieurs années durant, à des mouvements forcés de population consécutifs aux violences perpétrées dans certains pays de notre sous-région. Ces mouvements, souvent incontrôlés, constituent une menace pour la paix et la stabilité de toute la région des Grands Lacs.

Nul n'ignore que le drame rwandais a heurté les consciences à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale. C'est une honte non seulement pour ceux qui ont commandité ou commis ce génocide, mais aussi pour l'humanité tout entière, qui n'a pas pu voler au secours d'un peuple en danger. Mon pays espère que les coupables de ce crime contre l'humanité seront traduits devant la justice et subiront le châtement qu'ils méritent. Nous encourageons le Gouvernement rwandais à poursuivre sa politique de réconciliation et à tout mettre en oeuvre pour que tous les réfugiés rwandais puissent regagner leur patrie.

La crise rwandaise a eu des conséquences fort déplorable pour les pays voisins, à commencer par le Burundi, avec qui le Rwanda a des similitudes ethniques, linguistiques et culturelles. Le drame rwandais a entraîné des conséquences sur les plans politique, sécuritaire, économique, humanitaire et environnemental. Nous ne souhaitons pas entrer dans les détails puisque le monde entier a suivi sur les écrans de télévision la marée humaine qui fuyait les combats pour se réfugier dans les pays voisins, comme le Burundi, la Tanzanie et le Zaïre. Le problème des réfugiés se pose avec acuité dans notre sous-région, et ce depuis les années 60. Comme chacun sait, il s'agit d'un problème à la fois humanitaire et politique. Il constitue donc une pomme de discorde entre les pays voisins. Il a engendré une méfiance entre nos États. Les uns considèrent les réfugiés comme un poids économique et social tandis que les autres trouvent qu'ils menacent leur propre sécurité.

C'est pourquoi nous proposons que soit organisée aussitôt que possible une conférence internationale sur la paix, la stabilité et le développement dans la sous-région des Grands Lacs africains. À court terme, il s'agirait de résoudre le problème des réfugiés. À moyen terme, on mettrait en place des mécanismes interétatiques pour la sauvegarde de la paix, le renforcement de la stabilité et la promotion du développement socio-économique. Cette conférence pourrait ouvrir la voie à la création d'une communauté économique davantage viable qui intégrerait des organisations existantes, comme la Communauté économique des pays des Grands Lacs et l'Organisation pour l'aménagement du bassin de la rivière Kagera, en les

rendant mieux adaptées aux réalités de notre sous-région. Nous pensons que cette conférence favoriserait l'intégration de nos États qui possèdent pratiquement une histoire commune, qui partagent un même espace géographique et, surtout, qui peuvent communiquer aisément au niveau linguistique. Ma délégation est prête à formuler des propositions concrètes à ce sujet.

L'Organisation des Nations Unies fêtera l'année prochaine un demi-siècle d'existence. En 50 ans, l'Organisation a accompli énormément de tâches. Elle a surmonté de nombreux obstacles. Elle a survécu à la guerre froide et contribué à l'avènement de la détente internationale. Ses institutions spécialisées ont apporté secours et assistance à des millions de personnes en difficulté. L'Organisation s'est toujours investie dans des actions de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a pu développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Les Nations Unies ont contribué à un dialogue entre les peuples et les États du monde en encourageant des relations de coopération et de solidarité.

Cependant, l'Organisation, comme toute oeuvre humaine, est loin d'atteindre la perfection. Malgré les efforts déployés pour apaiser les conflits armés, force est de constater que le jusqu'au-boutisme et l'intransigeance de certains belligérants réduisent les chances de paix.

En Afrique, les conflits somali, angolais et libérien semblent s'éterniser. Pourtant, que d'efforts fournis par les Nations Unies pour les résoudre!

S'agissant de la crise en Somalie, on sait que l'intervention massive des Casques bleus avait amené les protagonistes à négocier. Cette opération avait suscité l'espoir de voir le peuple de Somalie réconcilié avec lui-même. Malheureusement, le conflit persiste. Le Burundi estime que l'ONU devrait poursuivre cette opération, usant de tous les moyens autorisés par la Charte. En même temps, nous demandons aux protagonistes de régler pacifiquement leur différend et de prêter leur concours à tout effort de médiation.

Pour l'Angola, la situation politique et militaire a continué à se détériorer avec l'intensification des combats et l'accentuation de la méfiance entre les belligérants. Tout en se félicitant de la reprise du processus de négociations entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, mon pays voudrait réitérer son appel en faveur de la cessation des hostilités, qui ont tant fait souffrir le peuple angolais.

Au Libéria, la paix n'est pas encore restaurée. L'Accord de Cotonou, signé le 25 juillet 1993 par le Gouvernement intérimaire d'union nationale, le Front patriotique national du Libéria (NPFL) et le Mouvement unifié de libération pour la démocratie au Libéria (ULIMO), sous les auspices de la CEDEAO, de l'ONU et de l'OUA, en vue de trouver une solution pacifique au conflit, accuse un retard dans sa mise en application totale. La République du Burundi rend hommage aux efforts déployés par la CEDEAO et l'ONU en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit, qui continue à endeuiller le peuple du Libéria.

De même, nous appuyons le plan de paix de l'ONU pour le Sahara occidental préconisant la tenue d'un référendum destiné à permettre au peuple sahraoui d'opter pour son propre destin.

L'Afrique est aujourd'hui le théâtre du plus grand nombre de conflits armés. Cette situation d'instabilité politique ne permet pas de s'atteler au développement de nos pays, alors que notre continent dispose d'immenses ressources naturelles. Nous pensons qu'il est plus que temps que les Africains cessent d'imputer la cause de leur malheur à des facteurs exogènes. Nous croyons fermement que l'Afrique doit prendre ses responsabilités et définir les principaux axes de son développement conformément aux réalités qui sont les siennes. Nous devons respecter notre identité tout en acceptant tout apport positif venant de l'extérieur. Le Burundi est convaincu que le moment viendra où l'Afrique démontrera ses capacités d'autopromotion et pourra contribuer davantage au bien-être de l'humanité. C'est dire que notre continent, qui traverse actuellement une période tumultueuse, saura, grâce aux réformes démocratiques en cours, accéder à la liberté et au développement tant souhaités.

Mon pays se félicite de l'ère nouvelle qui s'amorce au Moyen-Orient. Les peuples de cette région vont enfin pouvoir coopérer en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Nous rendons hommage à tous les pays et institutions qui ont contribué à cette médiation et les encourageons à poursuivre ces efforts diplomatiques en vue du règlement définitif et irréversible de ce conflit, qui n'a que trop duré.

La situation dans les Balkans constitue également pour nous un sujet de préoccupation. Il convient de continuer à oeuvrer au rapprochement des positions des uns et des autres. La guerre ne résout pas les problèmes de cohabitation ou de voisinage entre les peuples.

Dans la péninsule coréenne, nous souhaitons la réunification volontaire et pacifique de la Corée. Nous encourageons par ailleurs la poursuite des négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, avec l'espoir qu'elles lèveront toute équivoque qui planerait autour du problème nucléaire.

Comme le faisait si bien remarquer le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement, il ne saurait y avoir de paix sans développement. Et le Rapport mondial sur le développement humain de 1994 d'ajouter :

«L'absence de paix peut, certes, empêcher le développement, mais l'absence de développement est une menace pour la paix.»

Le développement exige une coopération internationale et le concours d'autres États. La Charte énonce entre autres buts des Nations Unies la réalisation de la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Les problèmes de sécurité, de maintien de la paix et d'ordre humanitaire, surtout après la guerre froide, obligent l'Organisation à étendre ses opérations aux quatre coins du monde. Certains observateurs craignent même un certain délaissement des activités de développement, tant les besoins urgents et immédiats accaparent l'Organisation. Il en est même qui vont jusqu'à dire que le débat sur le développement devrait quitter l'enceinte de l'Assemblée générale pour se dérouler dans d'autres institutions mieux habilitées.

Au Burundi, nous estimons que le développement, les problèmes et exigences qui en découlent doivent constituer également l'une des priorités des Nations Unies. Qui d'autre que l'Assemblée générale pourrait mieux traiter des problèmes aussi globaux et interconnectés que la pauvreté, la dette, l'environnement, l'aide au développement et d'autres questions planétaires tout aussi épineuses?

S'agissant de la lutte contre la pauvreté et les autres problèmes sociaux, le Burundi place beaucoup d'espoirs dans le prochain Sommet mondial pour le développement social, et compte s'y faire représenter au niveau approprié. Sa délégation n'épargnera aucun effort pour que la déclaration qui sera adoptée au Sommet de Copenhague reflète correctement les préoccupations des peuples démunis.

Le problème de la dette extérieure des pays en développement constitue également une crise à laquelle il va falloir répondre par une approche plus innovatrice que par le passé. Beaucoup de stratégies ont été arrêtées pour résoudre ce problème. Des actions concrètes ont été menées par les créanciers pour restructurer cette dette commerciale et, dans certains cas, pour effacer la dette bilatérale. Mais comme le reconnaît le Secrétaire général dans sa réflexion sur le développement, à ce jour, les efforts entrepris pour alléger le fardeau de la dette multilatérale sont loin d'être satisfaisants.

La dette multilatérale devrait donc constituer, à son tour, l'objet d'un examen minutieux. Mon pays espère que le débat qui aura lieu sur le point de l'ordre du jour concernant la dette aboutira à des conclusions de nature à soulager le poids de la dette multilatérale, en particulier vis-à-vis des fragiles économies des pays les moins avancés.

La situation actuelle des relations commerciales est plus qu'inquiétante. Les pays industrialisés dressent de sérieux obstacles à l'importation de certains produits provenant des pays en développement. Pourtant, et en même temps, ces derniers, sous l'effet des politiques de libéralisation, ouvrent grandement leurs portes à la concurrence extérieure.

Selon les sources les plus fiables, le préjudice subi par les pays en développement dépasse le montant des flux d'aide qui leur sont destinés. Ainsi, l'augmentation des exportations des pays en développement atteindrait le double de l'aide octroyée à ces pays dans l'hypothèse où les pays riches élimineraient tous les obstacles à l'importation des produits du tiers monde.

La conclusion des négociations de l'Uruguay Round et la naissance de l'Organisation mondiale du commerce augurent d'un système commercial mondial plus ordonné et plus équitable. Il reste à souhaiter que des mesures d'accompagnement soient prises pour éviter la marginalisation des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Nous pensons en particulier aux pays les moins avancés qui risquent d'être le parent pauvre de la toute nouvelle Organisation mondiale du commerce.

Depuis quelques années, la communauté internationale a pris conscience du caractère non durable du développement et des schémas de consommation jusqu'à aujourd'hui suivis, sans se préoccuper de la sauvegarde de l'environnement.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement, l'environnement, au même titre que la paix, l'économie, les questions sociales et la démocratie, commandent tous les aspects du développement. Ces dernières années, l'Assemblée générale s'est sérieusement occupée du dossier environnement et développement. Le Sommet «planète Terre» tenu à Rio de Janeiro en juin 1992 a donné naissance à des instruments juridiques internationaux qui, mis en oeuvre, assureront à la Terre et à ses habitants un meilleur environnement et un développement plus harmonieux. Dans un proche avenir, mon pays, le Burundi, ratifiera ces instruments qu'il a du reste déjà signés.

Le Burundi suit de près le débat engagé depuis un certain temps par les partenaires des Nations Unies en vue de la réforme et de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Les idées qui font leur chemin sont aussi diverses que variées. Notre souhait le plus ardent est que ce débat débouche sur une solution qui concilie l'efficacité du Conseil de sécurité et la capacité des pays en développement de faire entendre leur voix au sein de cet organe.

Les réformes démocratiques souhaitées par nos populations, pour être durables et irréversibles, exigent un appui de la communauté internationale, car en effet, démocratie sur fond de crise sociale, de chômage, de pauvreté, risque de n'être qu'un mirage. Mon pays place l'espoir dans l'Organisation des Nations Unies qui, seule, peut contribuer aux solutions des problèmes actuels de l'humanité tels que ceux de la démographie, de l'environnement, du développement économique et social, de la santé, surtout en ce moment où certaines contrées du monde sont secouées par des maladies endémiques. Nous ne saurions passer sous silence le fléau de notre temps - le sida. La communauté internationale devrait conjuguer tous les efforts pour juguler ce mal.

Nous formons le voeu de voir les Nations Unies continuer de poursuivre ses idéaux et objectifs contenus dans la Charte de notre organisation. Nous souhaitons que les relations internationales se démocratisent et qu'un nouvel ordre politique et économique plus juste et plus équitable voie le jour.

Nous exprimons l'espoir que notre organisation pourra, en cette fin de siècle, enregistrer des résultats tangibles, surtout en ce qui concerne l'éloignement du spectre de la faim, de la misère et des guerres.

Nous aspirons tous à la paix, à la justice et à la liberté. Nous devons nous y employer et surtout réussir pour donner la chance aux générations futures de vivre dans un monde meilleur.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan qui souhaite exercer son droit de réponse. Je voudrais rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes. Les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Yassin (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Le fait que certaines délégations ont exprimé leur préoccupation à propos du conflit qui se poursuit dans le sud du Soudan et des souffrances ainsi imposées à ses citoyens nous oblige à prendre la parole.

Le Soudan, principale partie qui souffre le plus des effets de cette guerre et de ce conflit persistants, est extrêmement préoccupé par cette situation car cette guerre épuise les ressources humaines et matérielles qui sont si utiles à notre progrès et à notre développement. Cette guerre n'aurait pas duré aussi longtemps si les rebelles n'avaient pas continué de recevoir un soutien direct de certaine puissance étrangère qui ne veut pas que le Soudan concentre ses efforts sur son progrès, son développement et le raffermissement de son unité. Ce problème, qui a été suscité par le colonialisme est une bombe à retardement et continue d'être une épine plantée dans la chair du Soudan depuis l'époque qui a précédé son indépendance.

Je tiens à ajouter que le gouvernement actuel, depuis qu'il a pris le pouvoir en juin 1989, a accordé la plus haute priorité au règlement de ce problème. Dès septembre 1989, il a organisé une conférence nationale pour la paix. Cette conférence a confirmé qu'il s'agissait là d'un problème politique causé par les divergences entre les niveaux de développement dans diverses parties du pays.

Non satisfait pour autant, le Gouvernement a entrepris de négocier avec les rebelles à Addis-Abeba, d'abord en août 1989, à Nairobi ensuite en novembre 1989 et, pour finir, a tenu avec eux deux séries de pourparlers à Abuja. Le Gouvernement n'a pas attendu la fin des négociations pour jeter les bases d'une solution. Il a établi un système fédéral selon lequel le pays se trouve divisé en 26 États, dont 10 sont situés au sud. Le Gouvernement a créé des «villages de paix» et initié des projets de développement dans les États méridionaux, où il a mis sur pied des gou-

vernements locaux. Cela a mené au retour d'un grand nombre de personnes dans ces États, dans le contexte des efforts de paix internes, qui ont donné lieu à des projets locaux de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et autres.

Dans sa poursuite du processus de négociation, considéré comme le meilleur moyen de parvenir à un règlement juste et pacifique du problème, le Gouvernement a demandé à l'Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD) d'assurer la participation continue des parties aux négociations. Afin de marquer son désir de paix, et ayant constaté une certaine lenteur dans les efforts de médiation de l'IGADD, le Gouvernement a proposé de mettre en place un mécanisme plus pratique qui assurerait la poursuite de la négociation dans le contexte d'une diplomatie de la navette. Nous sommes tout à fait convaincus que les rebelles ne négocient pas sérieusement. Ils ont recours à des techniques de tergiversation, de diversion et de procédure dans le but de retarder les négociations. Leurs violations des droits de l'homme, l'enlèvement et la conscription d'enfants ainsi que l'assassinat de travailleurs sociaux démontrent de façon positive qu'ils sont les premiers responsables de l'absence de progrès dans les négociations.

La déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Zambie, pays frère, qui a exprimé la préoccupation de son pays quant à la détérioration générale des droits de l'homme au Soudan, nous semble bien étrange. L'Ambassadeur du Soudan, lorsqu'il a présenté ses lettres de créance au Président de la Zambie la semaine dernière, a entendu de bonnes remarques positives du Président concernant le Soudan qui dénotent son vif intérêt dans les relations entre le Soudan et la Zambie.

Il convient de noter que le Soudan a été le premier pays qu'a visité le Président de la Zambie à la suite de son élection à la présidence. Il est regrettable que la déclaration de son ministre des affaires étrangères fasse écho à la campagne de propagande gratuite menée contre mon gouvernement. Le Soudan a tenu ses portes ouvertes à tous ceux qui souhaitaient s'assurer de la situation des droits de l'homme au Soudan. Tous ceux qui ont visité le Soudan ont constaté par eux-mêmes le caractère partial et vindicatif d'une telle campagne et la sélectivité sur laquelle elle repose.

Quant au document qui a été diffusé avec la déclaration du Président de l'Union européenne (UE), il soutenait le Rapporteur spécial dont le rapport contient certains blâmes à l'égard du Soudan et des calomnies à l'égard de

l'islam, religion qui a plus d'un milliard d'adeptes dans le monde entier. En outre, ce rapporteur s'est érigé en partie à la politique intérieure du Soudan en prenant part à toutes les activités de l'opposition dans le pays, perdant de la sorte l'impartialité et la neutralité requises d'une personne qui agit au nom de la communauté internationale.

Cela étant, le Soudan affirme, une fois de plus, que le refus de supprimer les paragraphes dans lesquels l'islam est attaqué empêchera le Soudan de coopérer avec ce rapporteur.

Le Président : Comme annoncé hier, je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, qui souhaite faire une déclaration devant l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de me donner la possibilité d'entretenir l'Assemblée de la situation financière de l'Organisation.

De nombreux États Membres ont évoqué cette question, souvent en termes pessimistes, lors du débat général.

On a fait observer qu'il était inutile de parler de redéfinir les tâches de l'Organisation des Nations Unies si celle-ci ne disposait pas des ressources pour accomplir ces tâches.

On a dit que la capacité de l'ONU de répondre aux demandes qui lui étaient adressées en matière de maintien de la paix était fonction de la volonté des États Membres de lui fournir les ressources dont elle avait besoin pour s'acquitter d'un tel rôle.

Et plus directement encore, on a dit que l'Organisation des Nations Unies accomplissait des miracles avec ce que les États Membres ne lui versaient pas, mais qu'elle ne pouvait tout simplement plus continuer de fonctionner si elle avait épuisé son crédit.

À la fin d'août 1994, les dettes de l'Organisation dépassaient 1,7 milliard de dollars. Ce montant comprend environ un milliard de dollars dus à quelque 70 États Membres pour les contingents et le matériel qu'ils fournissent à titre de contributions à des missions de maintien de la paix. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies doit 400 millions de dollars à des fournisseurs. Elle doit 325 millions de dollars au titre des excédents budgétaires d'exercices précédents, qui auraient dû être remboursés aux États Membres.

En outre, l'Organisation a besoin chaque mois de quelque 400 millions pour faire face aux dépenses de son budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix.

Face à ces obligations financières écrasantes, l'ONU disposait au 31 août d'une encaisse de 375 millions de dollars. Dans le même temps, les États Membres lui doivent environ 3,2 milliards de dollars de contributions mises en recouvrement mais non encore versées — je répète, 3,2 milliards de dollars.

Dans la lettre que j'ai adressée le 21 juillet dernier au Président de l'Assemblée générale, j'appelais son attention sur la situation de trésorerie critique dans laquelle se trouvait l'Organisation s'agissant des opérations de maintien de la paix et je proposais plusieurs mesures d'urgence. Même si un certain nombre d'États Membres ont répondu positivement, les problèmes demeurent.

C'est pourquoi j'appelle une nouvelle fois l'attention de l'Assemblée générale sur la gravité de la situation. Nous devons ensemble rétablir une assise financière solide pour permettre à l'Organisation de poursuivre ses activités au service des États Membres.

Les causes de notre situation financière précaire sont claires.

L'une de ces causes est que de nombreux États Membres acquittent tardivement leurs quotes-parts, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou des opérations de maintien de la paix. Si certains États Membres paient leur contribution à temps, beaucoup d'autres ne le font pas. À la fin du mois d'août, seuls 56 États Membres avaient acquitté l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire. Soixante-dix États Membres n'avaient fait aucun versement à ce titre pour 1994. Fin septembre, ils étaient encore 62 à n'avoir effectué aucun paiement.

Une deuxième cause tient à la procédure d'approbation des budgets et des ouvertures de crédits pour les opérations de maintien de la paix. Il s'écoule des mois entre la date à laquelle le Conseil de sécurité autorise une mission de maintien de la paix et celle à laquelle l'Organisation reçoit les premiers versements à ce titre. Une fois que le Conseil de sécurité a autorisé une mission, un budget détaillé doit être établi et approuvé avant que les montants requis puissent être calculés. Naturellement, il s'écoule encore du temps avant que les contributions soient effectivement versées.

En d'autres termes, les paiements tardifs ou différés créent un déséquilibre dans la situation de trésorerie de l'Organisation. Les entrées de fonds sont bien inférieures aux montants dont l'Organisation a besoin pour s'acquitter de ses obligations. En raison de ces paiements tardifs ou différés, l'Organisation a dû à son tour différer ses propres remboursements aux États Membres. En fait, les États Membres qui attendent un remboursement de l'Organisation des Nations Unies financent les arriérés d'autres États Membres. Cette situation n'est pas satisfaisante.

Je suis heureux de confirmer que, ces dernières semaines, un certain nombre d'États Membres ont effectué des versements substantiels, ce qui a amélioré la situation. Il a été possible de rembourser certaines sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. Mais une amélioration n'est pas une solution. L'argent frais reçu des États Membres sert à effectuer des décaissements pour rembourser d'autres États Membres. La crise financière s'est provisoirement atténuée, mais elle n'est pas maîtrisée. Les dettes de l'Organisation demeurent de loin supérieures aux liquidités dont elle dispose. La situation financière reste donc précaire.

Les paiements tardifs ou différés ne sont pas le seul problème. Il y a un problème plus fondamental. Les réserves de trésorerie de l'Organisation sont extrêmement limitées. Le Fonds de roulement représente moins d'un mois de dépenses du budget ordinaire, et il est aujourd'hui pratiquement épuisé. À l'heure actuelle, il n'y a pratiquement plus rien au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.

L'Organisation ne peut absolument pas fonctionner avec efficacité dans de telles conditions. Nous devons disposer d'une solide dotation en capital avec les réserves de trésorerie correspondantes. C'est pourquoi je demande aux Membres d'examiner non seulement les problèmes que posent les retards dans le versement des contributions, mais aussi le problème fondamental de l'insuffisance des réserves. Je leur demande d'examiner ces questions d'urgence.

Il est un autre élément important dans la structure financière de l'Organisation : la méthode utilisée pour le calcul des quotes-parts. Au fil des années, les États Membres ont souscrit à trois concepts fondamentaux concernant les dépenses de l'Organisation.

Le premier est la «capacité de paiement». Les États Membres dont les ressources par habitant et la capacité de paiement sont plus importantes doivent supporter une plus

grande part des dépenses. Le deuxième concept — s'agissant des dépenses de maintien de la paix — est que les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière et ceux qui possèdent le plus de ressources doivent supporter une plus grande part des dépenses. Le troisième concept enfin est que le réaligement des quotes-parts des États Membres doit se fonder sur des critères objectifs.

Les États Membres pourraient examiner l'application pratique de ces concepts dans la répartition des dépenses de l'Organisation. Chaque État Membre devrait se demander sérieusement si l'actuel barème des quotes-parts est équitable. Certains en doutent fortement. Cet examen pourrait amener à modifier les dispositions existantes. Il est important que les États Membres perçoivent les dispositions régissant le partage des dépenses de l'Organisation comme équitables.

Dans mon rapport sur l'activité de l'Organisation (A/49/1), j'ai souligné qu'il fallait maîtriser d'urgence la situation financière critique de l'ONU. Le problème a atteint des dimensions telles qu'il compromet l'efficacité de l'Organisation tout entière. L'aptitude de l'ONU à s'acquitter des fonctions pour lesquelles elle a été créée est en péril.

Il ne s'agit plus simplement d'une question financière; il s'agit d'une question politique pressante.

Les idées que je viens d'avancer sont distribuées sous une forme plus détaillée aux délégations alors que je vous parle. Je les présente en tant que contribution à la solution de ce problème vital. Ces questions doivent être examinées au niveau politique le plus élevé. Il est important que l'Assemblée générale les aborde directement et efficacement cette année.

Je suis prêt, Monsieur le Président, à fournir tous les renseignements supplémentaires et tout le concours dont vous pourrez avoir besoin sur cette question importante. J'ai demandé au Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion de se tenir à votre disposition à cet effet. Je suis convaincu que, sous votre impulsion, l'Assemblée générale réagira comme il convient.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à l'Assemblée générale. Je suis persuadé que nous pourrons, ensemble, mobiliser l'imagination et la volonté nécessaires pour résoudre ces problèmes pressants. Alors que l'Organisation des Nations Unies est à un stade de son histoire où son potentiel est plus

grand que jamais, le moins que nous puissions faire est de lui donner les moyens de réaliser ce potentiel.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

Avant de sacrifier à la coutume qui veut que le Président de l'Assemblée générale livre la synthèse des déclarations faites au cours du débat général, il me plaît de remercier très sincèrement tous les orateurs qui m'ont adressé leurs félicitations et exprimé leurs encouragements pour le succès de la mission que notre assemblée a bien voulu me confier. Je voudrais par la même occasion vous dire combien j'ai été sensible à cette marque de sympathie, et vous assurer de mon entière disponibilité à oeuvrer étroitement avec toutes les délégations pour l'heureux aboutissement des travaux de la présente session.

Nous pouvons sans crainte d'erreur considérer, d'ores et déjà, la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale comme une session exceptionnelle vu le nombre élevé des participants ainsi que le très haut niveau des délégations présentes. En effet, nous avons eu l'honneur et le privilège d'écouter 1 souverain, 31 présidents, 14 chefs de gouvernement, 2 princes héritiers, 120 ministres et 11 chefs de délégation, qui ont présenté éloquemment la perception de leurs pays respectifs face à la situation du monde aujourd'hui.

Ainsi l'analyse des déclarations faites au cours de ce débat général m'autorise à faire les observations suivantes.

En tout premier lieu, je constate que la communauté internationale est en proie à une frustration généralisée, née des promesses non tenues en vue de la construction d'un monde de paix et de sécurité globales après la fin de la guerre froide.

Certes, quelques progrès appréciables ont pu être enregistrés dans le domaine de la démocratisation et des droits de l'homme. Cependant, la multiplication des conflits régionaux et civils qui se déroulent sur un fond d'antagonisme ethnique et religieux ainsi que les incertitudes et hésitations qui rythment le dossier du désarmement nucléaire nous donnent le sentiment que la situation du monde est aujourd'hui beaucoup plus complexe parce que les dangers sont plus diffus.

Par rapport à cette préoccupation, je me réjouis de l'unanimité qui s'est faite au cours du débat général sur les vertus de la diplomatie préventive ainsi que les nécessaires moyens, financiers et militaires, à mettre en oeuvre en vue

de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'intérêt démontré par tous les orateurs sur cette question confirme bien, s'il en était encore besoin, toute la validité de l'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général.

En second lieu, je note avec satisfaction que le thème du développement économique et social a occupé une place centrale dans la majorité des interventions. À cet égard, l'«Agenda pour le développement» du Secrétaire général a été, à juste titre, reconnu comme le complément indispensable de l'«Agenda pour la paix», parce que bien souvent l'instabilité politique et les crises civiles prennent racine dans la misère et l'inégalité socio-économique. L'accent a été particulièrement mis sur la nécessité d'adapter au plus tôt des mécanismes pratiques de mise en oeuvre de l'«Agenda pour le développement» se traduisant par des programmes orientés vers l'action.

L'accent a été également mis sur la nécessité de relancer ce qui a été un des grands chapitres de l'histoire des Nations Unies, à savoir le dialogue Nord-Sud et les grandes conférences sur le commerce et le développement, de manière à replacer le combat pour le développement au coeur de l'action de l'ONU.

Dans le même contexte, il est réconfortant de noter que la communauté internationale accorde toujours la même priorité au cas spécifique de l'Afrique, dans la mesure où le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 continue d'être l'objet d'un intérêt soutenu.

Par rapport à ce dossier, il s'avère nécessaire de réactiver le Groupe de travail sur le Fonds de diversification pour qu'il poursuive ses travaux afin d'aboutir au plus tôt à des résultats concrets de mise en oeuvre du Fonds de diversification, dont l'importance n'échappe à personne.

En troisième lieu, il convient de relever les développements pertinents des différents orateurs sur la question de la réforme du système des Nations Unies. Mais je note surtout que l'intérêt s'est focalisé sur l'aspect relatif à l'élargissement du Conseil de sécurité par l'accroissement à la fois de ses membres permanents et des membres non permanents. Si une telle évolution semble inéluctable, par contre la diversité ainsi que la complexité des solutions avancées rendent difficile pour le moment toute décision sur cette question. En tout état de cause, la discussion en plénière de ce point spécifique dans les prochains jours devrait permettre de préciser les détails des différentes perceptions sur ce sujet.

Ainsi, le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité, dont je me propose de reconduire les deux vice-présidents, pourra utilement reprendre ses travaux en temps opportun en entreprenant les consultations nécessaires. Je ne doute pas un seul instant que des résultats acceptables se dégageront de tous ces efforts.

Dans ce contexte, je ne puis que me féliciter de la tenue prochaine du Sommet du Conseil de sécurité, car il est évident qu'entre autres décisions importantes qui émaneront de cette instance suprême, des indications utiles seront fournies qui éclaireront à bon escient les travaux du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité.

Abordant ma dernière observation, qui n'est pas des moindres, je voudrais rappeler l'intérêt suscité tout au long du débat général par la situation financière de l'ONU. D'ailleurs, à ce sujet, nous venons d'écouter tout à l'heure l'importante déclaration du Secrétaire général, qui nous a exposé tous les contours de cette question.

Il convient de retenir que le point central des préoccupations se résume à ceci : devant l'accroissement des besoins auxquels l'ONU a à faire face, notamment dans le

domaine des opérations de maintien de la paix et de l'assistance humanitaire, les ressources financières disponibles s'avèrent insuffisantes.

Aujourd'hui, la situation financière de l'ONU est des plus critiques. Les difficultés tiennent certes en partie au retard constaté dans le paiement des contributions des États Membres. Toutefois, il est évident que la question doit être appréhendée sous tous ses aspects, notamment ceux concernant la question du barème des quotes-parts, et ce point me semble extrêmement important et mérite à mon sens d'être examiné avec toute la sérénité et la lucidité qu'exige une telle situation. Aussi je suis sûr que les délégations voudront bien se saisir de cette question et mener le plus rapidement possible les consultations appropriées afin de trouver la réponse adéquate à cette importante question.

S'agissant toujours du domaine financier et concernant la question du financement des activités opérationnelles de développement, dont l'examen a été reporté de la quarante-huitième à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale dans le cadre de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et culturel, j'envisage également de demander au Président du Groupe de travail de poursuivre ses consultations, et je fonde le ferme espoir que les efforts ainsi entrepris aboutiront.

En conclusion de mes observations, j'aimerais réaffirmer ici ce qui a été si éloquemment développé au cours de ce débat général très instructif, à savoir qu'à la veille de son cinquantenaire, l'Organisation des Nations Unies se trouve dans la nécessité de s'adapter à l'évolution du monde d'aujourd'hui. Cette tâche nous incombe principalement à nous tous, États Membres. Il nous appartient par conséquent de nous y atteler sans délai, pour permettre à notre organisation universelle de faire face aux nouveaux défis du XXI^e siècle afin de continuer d'assumer avec encore plus d'efficacité sa vocation d'instrument unique et irremplaçable au service de la promotion de la paix, du développement et de la sécurité internationaux.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 9 de son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.